

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28217**

Intitulé

Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) (Fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université ou Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

100 Formations générales, 312t Négociation et vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Accueil et renseignement
- Conseil et orientation de publics différents
- Animation et suivi de groupes
- Gestion de tâches administratives simples
- Classement de dossiers et de documents
- Saisie de données pour réaliser un suivi d'activités
- Mise en forme de documents pré-établis
- Identifier et présenter, le cas échéant, l'objet d'une demande
- Actualiser les informations mises à la disposition de la structure en réalisant une recherche documentaire, sur internet ou dans des lieux préalablement identifiés
- Répertorier et indexer des documents à classer
- Appliquer la réglementation pour archiver des dossiers et des documents relatifs aux activités de la structure
- Identifier les éléments nécessaires pour renseigner des formulaires administratifs ou spécifiques à la structure
- Renseigner de manière adaptée les éléments nécessaires pour constituer et suivre des dossiers administratifs en se conformant à la réglementation en vigueur
- Analyser ses actions et proposer des solutions correctives
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter et produire de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Documenter un sujet en identifiant, en sélectionnant et en analysant diverses ressources avec un esprit critique
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Répondre à une demande en développant une argumentation avec un esprit critique
- Informer, conseiller, communiquer en se servant aisément des différents registres d'expression de la langue française et en s'assurant de la compréhension des interlocuteurs
- Apporter des conseils appropriés au regard d'un sujet concernant l'activité de la structure

Le DAEU comprends également des parcours optionnels qui permettent d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Information et communication
- Activités de services administratifs et de soutien
- Administration publique
- Santé humaine et action sociale
- Commerce
- Chargé / Chargée d'accueil
- Hôte / Hôtesse d'accueil
- Vendeur / vendeuse en magasin
- Aide de vie scolaire
- Auxiliaire de bureau
- Employé administratif / Employée administrative

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1601 : Accueil et enseignements

M1602 : Opérations administratives

K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés (article 11 de l'arrêté du 3 août 1994).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs ayant participé à la formation. Il est présidé par un enseignant -chercheur.
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs ayant participé à la formation. Il est présidé par un enseignant -chercheur.
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs ayant participé à la formation. Il est présidé par un enseignant -chercheur.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

- Arrêté du 25 août 1969 fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités

- Arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires

Art. 1er : Un diplôme national intitulé Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) peut être délivré par des universités habilitées à cet effet, pour une durée de quatre ans au maximum, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiants ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret du 23 août 1985.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Voir les sites web des établissements

Autres sources d'information :

- Site DAEU : http://www.daeu.fr/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=3

- En complément, voir les sites web des établissements

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)
[Aix-Marseille Université](#)
[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)
[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
[Université d'Angers](#)
[Université d'Artois](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de Clermont Auvergne](#)
[Université de Bretagne Sud](#)
[Université de Caen Normandie](#)
[Université de Cergy-Pontoise](#)
[Université de Franche-Comté - Besançon](#)
[Université de Guyane](#)
[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)
[Université de La Réunion](#)
[Université de La Rochelle](#)
[Université de Lille](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université de Montpellier](#)
[Université de Nantes](#)
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)
[Université de Perpignan Via Domitia](#)
[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)
[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Strasbourg](#)
[Université de Toulon](#)
[Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis](#)
[Université des Antilles](#)
[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)
[Université d'Orléans](#)
[Université du Havre](#)
[Université du Littoral Côte d'Opale](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)
[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)
[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)
[Université Lumière - Lyon 2](#)
[Université Nice Sophia Antipolis](#)
[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)
[Université Paris 13](#)
[Université Paris Descartes - Paris 5](#)
[Université Paris Diderot - Paris 7](#)
[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne](#)
[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)
[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)
[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)
[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)
[Université Rennes 1](#)
[Université Rennes 2](#)
[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)
[Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3](#)
[Université de la Nouvelle-Calédonie](#)
[Université de Polynésie Française](#)
[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)
[Université de Tours](#)
[La Mans Université](#)
[Sorbonne Universités](#)
[Université de Corse - Pascal Paoli](#)

IPST Cnam

Lieu(x) de certification :

Aix-Marseille Université
IPST CNAM
Université de Clermont Auvergne
Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3
Université Claude Bernard - Lyon 1
Université d'Angers
Université d'Artois
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse
Université de Bordeaux
Université de Bourgogne - Dijon
Université de Bretagne Occidentale - Brest
Université de Bretagne Sud
Université de Caen Normandie
Université de Cergy-Pontoise
Université de Franche-Comté - Besançon
Université de Guyane
Université de Haute Alsace - Mulhouse
Université de la Nouvelle-Calédonie
Université de La Réunion
Université de La Rochelle
Université de Lille
Université de Lorraine
Université de Montpellier
Université de Nantes
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université de Perpignan Via Domitia
Université de Picardie Jules Verne - Amiens
Université de Polynésie Française
Université de Reims Champagne-Ardenne
Université de Rouen
Université de Strasbourg
Université de Toulon
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Université des Antilles
Université d'Evry-Val-d'Essonne
Université d'Orléans
Université du Havre
Université du Littoral Côte d'Opale
Le Mans Université
Université de Tours
Université Grenoble Alpes
Université Jean Monnet - Saint Etienne
Université Jean Moulin - Lyon 3
Université Jean-Jaurès - Toulouse 2
Université Lumière - Lyon 2
Université Nice Sophia Antipolis
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1
Université Paris 13
Université Paris Descartes - Paris 5
Université Paris Diderot - Paris 7
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne
Université Paris-Est Marne-La-Vallée
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10
Université Paris-Sud - Paris 11
Université Paul Sabatier - Toulouse 3
Université Paul Valéry - Montpellier 3
Sorbonne Universités
Université Rennes 1
Université Rennes 2

Université Savoie Mont Blanc - Chambéry

Université de Corse - Pascal Paoli

Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :